

Rémi LABADIE  
32, avenue des alizés  
33 115 Pyla-sur-mer

Lettre AR

Madame le PROCUREUR

Tribunal de grande instance  
De Bordeaux  
33077 Bordeaux Cedex

Pyla, le 01 Juillet 2007,

Madame Le Procureur,

Suite à mon dépôt de plainte référence 379 PG 04, je suis surpris du silence qui s'en suit. Différents discours me sont tenus. Du fait de ma guérison du virus de l'hépatite C je me sens suffisamment fort aujourd'hui pour suivre de près ce dossier qui me tient à coeur tout particulièrement.

Reprenant votre courrier du 04/08/2005 il semble que votre enquête ait été quelque peu bâclée ou bien que vous ayez été abusé de votre naïveté. En effet, après avoir été trompé sur la qualification de Monsieur Hardy il en ressort que cet homme n'est absolument pas avocat.

Pour ma position en tant que simple particulier qui de plus gravement malade à ces dates cette tromperie qui a fonctionné est explicable. Mais ce qui m'interpelle d'avantage qu'en tant Procureur de La République vous écrivez « Maître HARDY...à l'encontre de cet avocat » ...

Par ailleurs, je suis surpris que dans votre lettre ne figure pas mentionnée les noms des avocats qui eux le sont réellement, à savoir Maître LALY François et Maître LAPORTE Francis (le dernier ayant été déjà suspendu d'exercer cet profession sur le barreau de Bordeaux...) en réponse à mon dernier courrier du 24/03/2005.

Vous ayant expliqué l'analyse de votre courrier je vous expose maintenant le résultat des dossiers pris en main par d'autres avocats, qui ont été jugés pour certains et bien sur dont les avocats en question en avaient la charge comme témoigne les courriers du bâtonnier de l'époque puisqu'ils ont encaissé 17 000€...

Ne pas oublier la restructuration dans laquelle les avocats LALY et LAPORTE sont impliqués entièrement (voir différents courriers de banque et de notaire).

Pour trouver toutes ces explications ainsi que tous les justificatifs il suffit de taper "blog" dans le moteur de recherche "GOOGLE" sur le net puis cliquer sur "recherche Blog" et enfin taper dans

la barre d'adresse "Les ripoux de la justice". On arrive alors sur le titre "Ces ripoux étouffent l'histoire du bâtonnier ».

Dans ce blog existe 3 parties qui détaillent clairement ces faits. Vous trouverez également les jugements établis à savoir:

- jugement DCS: la créance de Monsieur LABADIE Rémi est fixée à 14 000€

Le garagiste est parti en prison et dépôt de bilan...

- jugement Fenemorre: condamne solidairement Constructions Nadiege à 150 000 €. Absence d'avocats...

- jugement Sarl Sables d'Argent (les loyers): la société est condamnée à payer Mr LABADIE la somme de 42 596 €.

Vous comprendrez, je l'espère, mon impatience ainsi que ma détermination.

Je vous demande un rendez-vous dans les meilleurs délais afin que vous puissiez juger de la véracité de mes propos et de l'importance que commence à prendre ce dossier.

Dans l'attente de notre rendez-vous sous quinzaine,

Veillez agréer, Madame La Procureur, mes salutations les meilleures.

Rémi LABADIE